



DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT EDUC'ACTION DE L'ACADEMIE DE NICE

Comité Technique Académique

Nice, le mardi 26 février 2019

A peine installé dans son nouveau fauteuil de ministre, Jean-Michel Blanquer claironnait « *Il n'y aura pas de loi Blanquer, j'en serai fier* » puis d'ajouter « *Il y aura des évolutions du système, qui ne seront pas verticales* ».

Pour juger cette affirmation nous pouvons chausser deux paires de lunettes. La première nous ferait voir que toutes les mesures adoptées depuis cette date auraient été faites pour élever le niveau scolaire des élèves et permettre leur émancipation, qu'elles auraient été faites pour améliorer les conditions matérielles des personnels. Toutes ces mesures auraient été construites et conduites dans la concertation et le dialogue social, le compromis et le consensus et que nous devrions donc tous ici présent les accompagner avec fierté.

Avec la deuxième paire de lunette nous pourrions penser que le ministre de l'Education Nationale est un menteur. Celui qui prétendait offrir du répit et de la stabilité à l'école, applaudit au passage par certaines organisations syndicales, aurait choisi de chausser ses œillères idéologiques pour la démolir. Pour la démolir seul contre tous, contre les fonctionnaires et contre les usagers.

Le dernier acte en date, pendant une période de vacances scolaire, aura été de faire voter la malnommée « loi pour une école de la confiance ». Elle fait l'unanimité des organisation syndicales contre elle. Ce texte aura une portée administrative importante, marqué par un recul vers une école plus inégale. C'est un texte finalement mal rédigé, tout empli de l'autoritarisme et du grand tropisme managérial de son rédacteur, peu pensé et à côté de la plaque par rapport aux difficultés de l'Ecole française. Ce que nous en retenons, c'est que l'École selon Blanquer doit être avant tout le lieu de l'obéissance et du formatage au bénéfice de l'ordre républicain, de la défense de la Nation et de la formation des élèves au seul profit du monde de l'entreprise.

La teneur des débats à l'Assemblée Nationale a montré combien l'École représente un enjeu politique, que chaque nouvelle loi sur son évolution donne l'occasion aux député-es les plus réactionnaires d'avancer leurs idées. La nouveauté réside cette fois-ci dans l'accompagnement actif du ministre qui valide ces ajouts.

La CGT Educ'action dénonce, entre autres choses, la volonté du ministre Blanquer et des député-es d'affaiblir l'école en explosant le cadre national en instaurant des Écoles du Socle (de la maternelle au collège) au bénéfice des collectivités territoriales ou d'instaurer un management de l'institution par l'évaluation à travers un Conseil non indépendant dédié.

Aussi, si nous pouvons nous permettre de faire cette déclaration politique ici aujourd'hui, de la publier demain, qu'en sera-t-il dans quelques semaines ? Parlons de cet article 1 ! De mémoire, il semble qu'il n'est jamais existé de loi sur l'Ecole qui s'attaque d'abord et avant toutes choses aux

libertés des fonctionnaires. La seule conclusion que tire le ministre du mouvement #pasdevague, c'est l'impérieuse nécessité de noyer la mer avec de l'huile. On évoque une « exemplarité » un « devoir de réserve » qui tend à museler toute velléité critique contre l'institution et surtout contre les politiques menées. Quelle est la portée de cela, est-ce donc d'en finir avec l'indépendance des fonctionnaires vis à vis du pouvoir politique ? Nous savons déjà que les dispositions de la présente mesure pourront ainsi être invoquées dans le cadre d'affaires disciplinaires concernant des personnels de l'éducation nationale.

Une autre question nous a également beaucoup occupé pendant ces vacances d'hiver. Le management, la restriction des libertés se retrouvent aussi dans la volonté du Conseil Régional PACA d'installer la reconnaissance faciale CISCO à l'entrée de deux établissements. La montée en charge des technologies menace des libertés publiques fondamentales et c'est pour cela que la CGT Educ'Action s'est associée à la Quadrature du Net ainsi qu'à la LDH et la FCPE 06 pour faire un recours en justice.

Comment pourrait-on être d'accord avec ces projets qui remettent en cause tous les principes de liberté individuelle ou collective ; qui laissent la porte ouverte à toutes les dérives, toutes les discriminations ? Comment accepter que le chef d'établissement du lycée des Eucalyptus justifie un tel arsenal avec des arguments pédagogiques ? Comment tolérer que l'argent dont notre école publique a besoin soit gâché dans des mesures dont on connaît l'inutilité et la nocivité ? D'autant plus que ces systèmes enrichissent des lobbys qui profitent de ce tout-sécuritaire.

Puis, pour conclure ces deux riches semaines, nous avons appris hier avec stupéfaction le retour dans ses fonctions du principal au collège Sidney Bechet d'Antibes. Pour rappel, ce Monsieur a été suspendu avant son conseil de discipline. Les faits graves et répétés qui lui sont reprochés sont indignes de la fonction de chef d'établissement. Afin d'assurer la protection des personnels de l'établissement, nous vous demandons de mettre fin à ses fonctions au sein de ce collège.

La CGT Educ'Action est scandalisée par le peu de cas que l'institution semble accorder aux témoignages des victimes de ce Monsieur. Dans notre rôle de pédagogue nous devons faire de la prévention auprès des élèves concernant les propos homophobes et sexistes. Nous nous devons donc d'avoir un comportement irréprochable en ce domaine. Comment peut-on tolérer ce genre de comportement d'un chef d'établissement ?

Non, décidément, tout cela ne donne pas envie de faire confiance à l'Ecole. Et moins encore quand on doit plancher sur le sujet du CTA d'aujourd'hui : la nouvelle réglementation du mouvement intra. Les DGH sont tombées et avec elles des suppressions de postes en nombre. Des collègues à terre qu'il va falloir réaffecter, bloquant la volonté des autres de se rapprocher d'un certain confort de vie.

Quelques changements dans les bonifications ne sont pas les bienvenus.

- Passer l'âge des enfants à charge à 18 au lieu de 20 n'est pas très fin dans une période où les

enfants restent de plus en plus longtemps à la charge de leur famille. Nous demandons à ce que l'âge limite ne soit considéré que lorsque l'enfant ne vit plus sous le toit de l'agent.

- N'attribuer que 10 points aux néo-titulaires sans expérience qui ont courageusement passé le concours n'est pas un signal positif pour l'attractivité de nos métiers. Nous demandons à ce que cet élément de barème soit réévalué.

Toutefois, nous reconnaissons que les bonifications accordées aux collègues étant dans des établissements ruraux est une bonne chose.

Enfin, nous demandons qu'il soit mis fin à une injustice sur le rapprochement de conjoint/autorité parentale conjointe. Nous demandons que ces bonifications soient également comptabilisées sur les vœux COM et GEO frontaliers de l'Académie d'Aix-Marseille si le conjoint de l'agent vit et travaille dans les Alpes de Haute-Provence, le Vaucluse ou les Bouches du Rhône. Même chose quand il y a un ex-conjoint lorsque l'agent a un ou plusieurs enfants avec. Ce cas de figure est très fréquent dans l'Ouest du Var et empêche très souvent et durablement les agents de notre académie de stabiliser leur situation.

Pour conclure cette déclaration liminaire, nous nous permettrons une remarque sur la nature de nos travaux. A notre sens, la direction qu'ils prennent semble nous hâter vers la fin du paritarisme. En effet, jusqu'à cette année les académies avaient une certaine latitude pour décider des bonifications attribuées dans le cadre du mouvement intra. Cette année, le ministère a décidé des « priorités légales », a décidé de certaines bonifications sous certaines conditions que l'on nous a présenté comme non-négociables en groupe de travail. Les marges de manœuvre qui nous sont offertes sont très réduites. C'est très vertical. C'est ne nous prêter à nous tous aucune espèce de confiance. Or, pour l'heure, juridiquement, rien n'a changé dans le fonctionnement des Comités Techniques et rien ne devrait nous obliger à nous auto-censurer.

Olivier GERARD et Laure GUERARD-BOUSHOR